
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 30 juin 2025 à 9 h
777, boul. Marcel-Laurin**

CA25 08 0306

Il est

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi, 30 juin 2025, à 9 h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian - absente
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier - absente

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Julia Levitin, agissant à titre de secrétaire du conseil d'arrondissement.

CA25 08 0307

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 juin 2025.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 juin 2025.

ADOPTÉ.

CA25 08 0308

Soumis sommaire décisionnel numéro 1256619001 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2025, ainsi que la réfection de ruelles – Soumission 25-002.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Pavages Multipro inc.	9 351 959,76 \$
Roxboro Excavation inc.	11 406 105,86 \$
Ramcor Construction inc.	11 425 106,90 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer à la firme **Pavages Multipro inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2025, ainsi que la réfection de ruelles, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **8 753 041,42 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 25-002 ;

- 2.- D'autoriser une dépense de **598 918,35 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences et d'incidences ;
- 3.- D'autoriser une dépense de **199 082,66 \$** en faveur de la firme **IGF Axiom inc.** pour la surveillance des travaux, selon l'entente-cadre 167107;
- 4.- D'autoriser une dépense de **139 342,68 \$** en faveur de la firme **Artelia Canada inc.** pour le contrôle qualitatif des travaux, selon l'entente-cadre 1640537;
- 5.- D'autoriser le versement de **42 250,00 \$**, non taxables, de frais exigés par le MELCCFP (en vertu du règlement RTSCE)
- 6.- D'autoriser une dépense totale de **9 732 635,10 \$**, pour les travaux;
7. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA25 08 0309

La période de questions du public débute à 9 h 18.

Aucune question n'a été posée.

CA25 08 0310

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance extraordinaire à 9 h 19.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 août 2025.
